

## **Dérèglements au Monastère de Saint-Nicolas-des-Bois**

---

De beaux vestiges de cette abbaye subsistent à l'orée de la forêt de Saint-Gobain, entre La Fère et Laon, dans un site agréable qui attire les touristes, les dimanches d'été.

Dans ses diverses fortunes, ce monastère, qui fit longtemps l'édification de la région, devint finalement le plus turbulent de la Congrégation de Saint-Maur.

La bibliothèque de M. de Chauvenet de Lesdins possède un curieux manuscrit intitulé « Histoire de l'Abbaye de Saint-Nicolas-des-Bois en 1667 ». C'est l'œuvre d'un moine zélé. Ses méthodes historiques sont discutables. L'histoire paraît un prétexte, d'abord pour donner à ses confrères qu'il trouve indolents, l'exemple du travail, mais c'est surtout une prédication pour les exhorter, par les exemples du passé, à l'observation stricte de la règle.

Un siècle après sa fondation, c'est-à-dire le défrichement de ce coin de forêt par deux saints ermites, cette abbaye, rapidement prospère, eut à subir l'implacable réforme de saint Bernard ; elle connut par la suite deux ravages, le premier pendant la guerre de Cent Ans, le second pendant les guerres de Religion. Mais elle se rattache à l'Histoire de France par un fait retenu par les chroniqueurs du Moyen-Age. Deux clercs de famille noble, qui étaient venus à Saint-Nicolas pour leurs études, furent surpris poursuivant un lapin dans les bois. Le sire de Coucy, irrité, les fit pendre « à la chaude ». Il s'en suivit un procès que fit le roi saint Louis à son cousin Enguerrand. Il subsiste de cet événement historique la Croix Saisine élevée en expiation par le sire de Coucy sur les lieux de l'exécution. Elle se trouve sous une hêtraie à quelques mètres des murs de l'actuelle propriété de Saint-Nicolas.

Mais arrivons à l'époque où écrit notre prédicateur historien. Il s'étend beaucoup sur les événements dont il est le témoin et contre lesquels il fulmine, ce qui nous a permis de les sortir de l'oubli. Les libertés ne sont pas les mêmes d'un siècle à l'autre. Celle de notre écrivain est totale ; elle va jusqu'au pamphlet lorsqu'il vitupère ses supérieurs et surtout son seigneur abbé, le cardinal d'Estrées, évêque de Laon, membre de l'Académie française. Ce prélat, dont il attaque même la probité — et cela en pure perte — avait la confiance de Louis XIV qui le considéra à la fin de son règne comme « l'homme le plus capable qu'il eut dans son royaume ». C'était un très bel homme aussi. Le roi l'avait comblé de bénéfices ecclésiastiques mais, en même temps, il l'obligeait à en dépenser les revenus dans les missions diplomatiques qu'il lui confiait auprès des cours étrangères. De

retour dans son évêché, le cardinal répugnait à s'occuper des disputes de ses moines et du remboursement des sommes empruntées à ses abbayes. Et, le plus souvent, il était absent.

Le Père Prieur de Saint-Nicolas, sur qui devait reposer l'autorité, avait complètement perdu la sienne par népotisme. Il avait commis la faute d'engager les biens de la communauté pour secourir une malheureuse entreprise de verrerie que sa famille avait montée dans les environs, la tête tournée par l'exemple de Saint-Gobain. Cet abus le laissa sans défense pour refuser les dispenses à ses moines ; ils ne travaillèrent plus, à l'exception de notre studieux auteur, n'observèrent plus l'abstinence et sortirent à leur gré du couvent. Ils prirent même l'habit du clergé séculier. Ils devenaient de petits rentiers dans leur vaste monastère.

Un aventurier à la mode du temps, Bellebrune, s'introduisit dans la place et exerça sur eux une véritable fascination. Ils le logèrent sur la porte d'entrée où il fit bon feu et bonne chère à leurs dépens. Il cherchait la pierre philosophale grâce à laquelle il allait payer les dettes qui s'accumulaient et rebâtir enfin une superbe église. En réalité, M. de Bellebrune était un faux-monnayeur qui fut pendu par la suite à Coucy-le-Château.

Les moines prirent alors le parti de faire valoir eux-mêmes leurs biens. Ce fut pis que tout car ils commencèrent par des constructions à la ferme du Tortoir qu'ils ne purent payer. Leur revenu était engagé pour plusieurs années. Il ne restait plus l'ombre de règle. Certains rentraient dans leur famille pour pouvoir subsister.

Le Prieur se décida enfin pour la fermeté. Cette décision devait amener un grave conflit. La réforme consistait à introduire des religieux de la Congrégation de Saint-Maur, d'une piété et d'une régularité de vie éprouvées ; ils prenaient possession de l'abbaye et les anciens devaient se conformer à leur exemple. Ce procédé était habituel et donnait les résultats espérés. Mais, à Saint-Nicolas, parmi les anciens, il y avait un Père, Dom Georges Carlier, « dont on ne peut dire qu'il manque d'esprit, ni qu'il ne soit capable de dire bien et à propos ». Bien que plus intelligent que les autres, l'avancement lui était interdit à cause d'une fugue retentissante qu'il avait faite avec le ménage Bellebrune. Il voyait arriver avec terreur le jour où il serait obligé de reprendre la vie recluse dont l'auteur du manuscrit où nous puisons cette histoire était le prédicateur. Dom Carlier s'employa à l'évêché pour faire échouer cette première tentative et diviser ses confrères sur son opportunité. Il y réussit si bien que le maréchal d'Estrées, père du cardinal, qui considérait Saint-Nicolas comme un bien de famille, envoya un détachement de ses troupes pour expulser le Prieur et les Pères de la Réforme. Le siège fut rapide ; il y avait bien un pont-levis et des murailles avec fossés, des douves, sur trois côtés, mais la troupe eut vite fait de défoncer la porte de derrière.

Le conquérant des Antilles et de Cayenne redoutait le rétablissement de l'ordre. Probablement, relate le manuscrit, lui aurait-on demandé des comptes sur certaines coupes de bois qu'il avait faites sur le domaine.

Cette anarchie dura dix ans, jusqu'au jour où la communauté se retrouva dans l'impossibilité de vivre. Avant un départ pour Rome le cardinal résolut d'en finir : il rappela l'ancien prieur contre lequel furent levés les interdits et il passa un concordat avec la congrégation de Saint-Maur.

Toutefois, les religieux ne purent se résoudre à suivre dans toute sa rigueur la règle de saint Benoît en ce qui concerne l'abstinence et l'habit. Dom Georges Carlier, protégé à distance par son seigneur abbé, bénéficia même d'une tolérance particulière « en menant plutôt la vie d'un élégant cavalier que celle » d'un religieux qui a fait profession de retraite ».

C'est ainsi que la paix revint au monastère.

Il y avait à Saint-Nicolas, parmi les douze à quinze religieux, trois frères, les Carlier, que leurs parents avaient dû y faire entrer ensemble pour les caser à l'abri des vicissitudes de l'existence. Dom François avait la vocation ; bien que ce moine humble et zélé ait effacé sa personne, il semble bien être l'auteur du manuscrit. Il voulait vivre dans la retraite et la pauvreté mais dans un couvent riche pour la plus grande gloire de Dieu. Il ne portait ni linge, ni souliers mais il défendait les biens de l'Eglise. A l'opposé, Dom Georges, dont nous avons donné quelques traits, ne supportait pas la règle et intriguait pour maintenir un certain désordre. Entre les deux, Dom ~~Eugène~~ allait de l'un à l'autre de ses frères jusqu'au jour où il se résigna à la réformation qui venait de s'opérer.

La présence des trois frères représentant chacun une tendance est assez curieuse. Les observateurs du temps ont rapporté que, parmi les moines, un tiers étaient des saints, un tiers des mécontents, un tiers des résignés.

Théoriquement tous devraient être des saints puisqu'ils ont fait profession. Mais cette proportion de saints n'en est pas moins admirable ; on ne peut exiger de tous de le devenir.

Dans une communauté où tout le monde est pareil et se retrouve continuellement aux mêmes exercices, les divergences secondaires, même insignifiantes, les agacements, même le silence, sont sans échappatoire. De là les dissensions. Le gouvernement en est aussi difficile que tout autre gouvernement. Il n'était pas de tout repos d'en être le Père Prieur.

*André Fleury.*